

[Cliquez ici pour reprendre votre lecture](#)



- débats
 - cartes blanches

Luc Jabon Auteur, président de Pro Spere (*)

Quand nos films n'iront plus à Cannes

vendredi 25 juillet 2008, 09:03

Lorsqu'on parle de cinéma et d'audiovisuel, il paraît inévitable aujourd'hui de marier logique économique et logique culturelle. L'addition des ressources pour produire un film crée une apparence de complémentarité qui serait toujours au bénéfice de notre cinéma. La preuve : 5 films belges francophones en compétition cette année au Festival de Cannes ! C'est oublier un peu vite ce qui a réellement permis une telle reconnaissance internationale.

La logique culturelle a prédominé dans la production de nos films au cours des 20 dernières années, grâce à la Commission de sélection des films de la Communauté française. Cet organisme de subvention est un passage incontournable pour tout auteur et producteur souhaitant démarrer le financement d'un projet (long-métrage, court, documentaire, animation, téléfilm, séries, etc.). A ce socle premier s'ajoutent toutes les formes de coproduction permettant de trouver de l'argent « culturel » : télévisions, producteurs étrangers, fonds spécialisés de l'Union européenne tels que Eurimage ou le Plan Média.

Depuis peu, d'autres dispositifs belges, à vocation principalement économique (le Tax Shelter au Fédéral, Wallimage en région wallonne) ont été établis et nous nous en sommes réjouis.

Si la Commission de Sélection travaille avec, pour l'instant, 9 millions d'euros, les moyens du fonds audiovisuel de Wallimage viennent d'être portés à 3,5 millions d'euros. Et le Tax Shelter – ce mécanisme fiscal qui permet aux entreprises d'investir une partie de leurs bénéfices dans la production audiovisuelle – a explosé, permettant à lui seul de lever plusieurs dizaines de millions d'euros rien que l'an dernier ! Tous les films belges à Cannes ont bénéficié de l'ensemble de ces aides et investissements. Alors où est le problème ? Ce serait de voir s'installer un déséquilibre entre deux logiques qui ne sont pas identiques.

Si la Commission de sélection est une instance d'avis composée de professionnels du secteur, Wallimage, par exemple, est une structure autonome dirigée par un directeur dont le conseil d'administration est composé principalement de personnalités politiques. La priorité de

Wallimage, ce sont les retombées économiques régionales (en termes de dépenses de tournage, de postproduction, laboratoires, utilisation de techniciens, etc.).

Pour ces dispositifs économiques, le fait que les œuvres ainsi financées proviennent d'auteurs de chez nous n'est pas le critère déterminant. Si la Commission de sélection aide prioritairement des œuvres de notre Communauté, le Tax Shelter et Wallimage soutiennent davantage de productions d'autres pays d'Europe, principalement françaises.

Il est bon que notre audiovisuel marche sur deux jambes (l'une culturelle, l'autre économique). Mais à trois conditions : la première, c'est que ces deux jambes s'équilibrent, pas d'atrophie ou d'hypertrophie de l'une par rapport à l'autre. Deuxièmement : c'est la jambe culturelle (celle d'une création autonome et libre) qui engage le mouvement. Et troisième condition, c'est que ces deux jambes aient plusieurs têtes (chercheuses) pour garantir la diversité : instances d'avis, fonds économiques, guichets de développement.

Nous pensons avec force que la finalité culturelle doit toujours rester aux commandes. Créer, c'est inventer, risquer, parier sur l'incertain, parfois contre la rentabilité immédiate. Le basculement vers la seule finalité économique appliquée aux aides publiques au cinéma entraînerait une instrumentalisation des aides, avec, avant tout, une attente de résultats (audience, rentabilité). Or, aucune carrière cinématographique ne dépend uniquement de résultats. Quels cinéastes ont connu le succès dès le premier film ? Combien n'ont pas vécu un échec ?

La logique culturelle prend tout cela en compte.

Si nous insistons sur les conséquences néfastes à privilégier la seule logique économique, c'est qu'à l'aube de profonds changements institutionnels, il serait tentant de « rationaliser » les dispositifs d'aides. Le pragmatisme ambiant poussant même certains à défendre un fonds unique, purement économique bien sûr.

Dans le cadre des réflexions sur l'avenir de la Communauté française, de la Région wallonne et bruxelloise, l'erreur dramatique serait de tout centraliser pour des raisons de gestion qui n'auraient rien à voir avec les nécessités de la création, comme si cette affaire devenait trop sérieuse pour la laisser aux artistes, aux producteurs.

Gardons toujours à l'esprit que sans une culture inventive, créatrice, c'est l'appauvrissement, le formatage ou les sous-régionalismes qui nous guettent, comme l'ont montré plusieurs Etats européens lorsque, à l'un ou l'autre moment de leur histoire, ils ont abandonné ou profondément sous-estimé leurs systèmes culturels d'aides au cinéma et à l'audiovisuel.

Sans véritable équilibre entre logique économique et logique culturelle, ce ne seront plus les films les plus singuliers qui seront soutenus. Ceux qui justement retiennent l'attention internationale et ont porté notre identité jusque sur les écrans de Cannes.

(*) Fédération des professionnels de la création, regroupant les associations de réalisateurs, de

scénaristes, d'artistes interprètes et les sociétés d'auteurs.

■